



Achat de carrelage defectueux

Par **Leonor**, le **02/04/2008** à **16:56**

Nous avons acheté du carrelage dans un magasin bien connu (L...M...). L'ensemble nous a été remis sur palette (presque 1000 €). Nous l'avons posé, fait les joints, nettoyé, et là catastrophe ! nous constatons qu'il y a différentes teintes. Certains sont plus clairs, d'autres plus foncés. C'est léger mais la différence se voit. Nous sommes démoralisés. Mon mari a pris des jours de congés, pour faire ce travail, nous avons rémunéré un copain pour nous aider, sans compter l'achat de la colle, produit pour joints.....rnJ'ai signalé le problème au responsable du rayon et il doit nous envoyer un commercial constater les faits mais pas avant 10 jours . rnQue sommes nous en droit d'exiger ?rnMerci de votre attention

Par **julian45**, le **02/04/2008** à **17:38**

bonjour c délicat, car beaucoup de matériaux sont livré à la palette et ont quelques differentes teintes. maintenant attendez la visite du commercial et voyez si le magasin avec le fournisseur sont pret à remplacer le carrelage et vous fournir le matériel pour le poser. Quand à l'ami payer pour vous aidez, est il declarer ou au black, car si il n'est pas declarer ce qui est rarement le cas, vous n'aurez rien voir même des ennuis si vous le criez trop fort. donc prudence sur ce point. maintenant si le magasin ne veut rien faire, inutile d'aller crier a l accueil ca ne changera rien mais contactez le service des consommateurs qui vous aideras et informer le magasin en recommandé de votre probleme et de la decision de les poursuivre par l association des consommateurs. Et rappelez vous tout ce qui est oral n'a aucune valeur.rncordialement